

COMMUNE DE CAMPUAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Vote : Pour 9 contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Date de la convocation : 21/02/2024
Date de publication : 1/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP et Mathieu PRADALIER.

Représentée : Adeline VERNHES par Vanessa GROS

Excusés : Guillaume GIROU et Aurélie DESMAZES

Guillaume DELBOUIS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Ressources humaines : création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 9 voix pour dont 1 procuration

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 15 avril 2024 au 14 octobre 2024.

Cet agent assurera des fonctions d'agent des interventions techniques en milieu rural (h/f) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17,50 heures par semaine.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

Thierry GOUMON,
Maire

Guillaume DELBOUIS
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
012-211200498-20240227-27022024_202404-DE
Reçu le 01/03/2024

